

**Assurance R.C.P.**

WTW France - Département Sport Immeuble  
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –  
92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002

**Garantie financière:**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132  
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /0

**FFRandonnée Hauts de France**

Maison des sports  
2 rue Lescouvé  
80000 AMIENS  
03 22 41 08 27

**NOTICE D'INFORMATION**

Amiens le 19 août 2024

**Séjour de 8 jours/7 nuits du 20 au 27 septembre 2025  
Le Mont Dore**

**Au cœur du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne et du site classé du Puy de Sancy, le village club Miléade La Prade Haute au Mont dore vous accueille à 1km du centre-ville.**



La sortie est ouverte aux adhérents des Hauts de France, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC et accidents (IRA ou FRA) ou IMPN, FMPN, ou d'un « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour

Nombre de participants : 40 au minimum 55 au maximum.

Dates : du samedi 20 septembre au samedi 27 septembre 2025.

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

**Déplacement en autocar avec ramassage** selon lieux indiqués ci-contre : St Pol SNCF, Arras Pont du Gy, Béthune péage A26, Setques aire de covoiturage A26, Mac DO St Martin les Boulogne près sortie A16, Berck péage A16, Abbeville sortie 22 sur A16, Amiens sortie 20, Beauvais Burger King près péage A16 et éventuellement d'autres sorties le long de l'A16 après accord demandé.

**Hébergement à l'Hôtel club Miléade « La Prade Haute » Route du Sancy 63240 Le Mont Dore**

## **PROGRAMME :**

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée et sur la découverte de la région.  
Départ de votre domicile le samedi 20 septembre pour une arrivée au Mont Dore en fin de journée.  
Retour, le samedi 27 septembre après le petit déjeuner.

### **Jour 1 – Samedi 20 septembre 2025**

Arrivée au village club du Mont-Dore en fin de journée. Repas ou pique-nique à votre charge sur l'autoroute  
– Installation Dîner

### **Jour 2 – Dimanche 21 septembre 2025**

Matin : Randonnée au Puy de Sancy – Montée en téléphérique.  
Déjeuner au Village Club.

### **Tour Du Sancy Besse - Le Lac Pavin – 80 km**

Après-midi : Visite guidée de la cité médiévale fortifiée de Besse-en-Chandesse : la vieille ville, la rue de la boucherie avec ses maisons bâties en lave et ses toits en lauze et l'église romane Saint-André de la fin du XIIème siècle. Arrêt au Lac Pavin (1 197 mètres), un des lacs de cratère le plus profond d'Auvergne et le volcan le plus jeune de France métropolitaine. Balade autour de ce lac, aux eaux couleur émeraude et à la forme quasi circulaire. Chaussures de marche nécessaires, distance 2,7 km Retour au Village - Dîner

### **Jour 3 – Lundi 22 septembre 2025**

Matin : Randonnée Puy de la Vache et Lassolas  
Déjeuner au Village Club.

### **Orcival Et Les Roches Tuilières – 45 km**

Après-midi : Direction Orcival, au cœur de la vallée de la Haute Sioule, où les maisons de ce village comportent des toits de lauzes. Visite guidée de la basilique romane du XIIème siècle, un des fleurons de l'Art Roman Auvergnat fondé par les Moines de la Chaise-Dieu, grâce à sa remarquable unité de style. C'est l'une des cinq églises majeures de l'Art Roman Auvergnat. Elle est dédiée à Notre Dame d'Orcival, patronne des Prisonniers dont vous pourrez admirer une statue ornée d'argent et de vermeil à l'intérieur du chœur. Au retour, arrêt aux Roches Tuilières et Sanadoire à proximité du Lac de Guéry. Volcan à l'origine des lauzes (toitures)

Retour au Village – Dîner

### **Jour 4 – Mardi 23 septembre 2025 – REPOS CHAUFFEUR**

Matin : Randonnée au Pic des capucins  
Déjeuner au Village Club

### **Visite des Thermes du Mont-Dore – 4 km – (à pied) Guidage sur place uniquement**

Après-midi : Edifié entre 1817 et 1823 sur l'emplacement même des thermes romains, l'architecture du bâtiment est de style néo-byzantin. Une partie est classée « Monument Historique » et est restée identique depuis deux siècles. Vous découvrirez les vestiges des thermes gallo-romains mis à jour à la construction de l'établissement thermal, les peintures et fresques de la fin du XIXe siècle et les charpentes de Gustave Eiffel. Cet authentique temple du thermalisme est classé Monument Historique est mérite vraiment qu'on s'y arrête ! Vous apprendrez tout sur les bienfaits de ses eaux de sources minérales.

• durée de la visite : 45 minutes environ

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Retour au Village – Dîner

## **Jour 5 – Mercredi 24 septembre 2025**

Journée Randonnée Godivelle-Brion, Tourbières et lacs avec pique-nique

Retour au Village - Dîner

## **Jour 6 – Jeudi 25 septembre 2025**

Journée Randonnée au Puy de Dôme avec pique-nique

Visite de la Taillerie du Sancy au retour

Retour au Village - Dîner

## **Jour 7 – Vendredi 26 septembre 2025**

Matin : Randonnée de la grande cascade aux Egravats

Déjeuner au Village Club.

### **Saint Nectaire et goûter auvergnat**

Après-midi : Saint-nectaire : magnifique ville divisée en deux agglomérations : Saint-nectaire le Bas, la station thermale et Saint-nectaire le Haut dominé par l'église romane construite au XIIème siècle par les moines bénédictins. Nous visiterons les fontaines pétifiantes qui sont aujourd'hui le témoin actif du passé volcanique de la région. Et pour terminer, nous visiterons une ferme : de l'alimentation des animaux à l'affinage en passant par la fabrication du fromage et nous prendrons un goûter "auvergnat" pour nous délecter de délicieuses spécialités locales.

Retour au Village - Dîner

## **Jour 8 – Samedi 27 septembre 2025**

Départ du groupe après le petit déjeuner

*L'ordre de ce programme est susceptible d'être modifié selon météo ou évènements particuliers*

### **HEBERGEMENT**

Hébergement à l'Hôtel club Miléade La Prade haute, Route du Sancy, 63240 Le Mont Dore

### **COÛT DU SEJOUR**

Le coût du séjour est fixé à **800 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

### **Ce prix comprend :**

- ▶ Un apéritif de bienvenue
- ▶ L'hébergement en pension complète sur une base de 2 personnes par chambre, lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni
- ▶ Le ménage de votre hébergement en milieu de séjour ainsi que le ménage de fin de séjour
- ▶ Les excursions, les visites et les randonnées prévues au programme
- ▶ Les animations de soirée (sauf samedi)
- ▶ Un accompagnateur professionnel pour les excursions prévues au programme sauf mention contraire
- ▶ 3-4 guides professionnels pour vos randonnées (1 guide pour 19 personnes max)
  
- ▶ Les repas du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour (vin compris)
- ▶ La taxe de séjour
- ▶ Le transport vers le lieu de séjour et sur place
- ▶ Les frais de dossier

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

- ▶ Les contributions financières immatriculation tourisme

### **Ce prix ne comprend pas :**

- ▶ Le supplément en chambre individuelle : 140 € pour le séjour
- ▶ Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages), vous bénéficiez de l'assistance rapatriement avec votre licence IRA
- ▶ Les dépenses personnelles
- ▶ D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

### **INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 20 août 2024.

Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de **200 €** (chèque à l'ordre du CRRP Hauts de France) **par courrier auprès FFRandonnée Hauts de France, Maison des sports, 2 Rue Lescouvé, 80000 AMIENS**, du chèque de souscription aux assurances facultatives et éventuellement du supplément chambre particulière tous libellés à la date de l'inscription.

Suivant le nombre d'inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 15 septembre 2024. En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par le CRRP

L'inscription deviendra définitive après le renvoi par mail du Bulletin validé par le comité. Le chèque d'acompte sera encaissé dès que le séjour sera confirmé. Les autres chèques seront à envoyer au comité à réception du contrat validé.

### **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Pour info, l'assurance annulation sera de 29 €. Si vous prenez une chambre particulière, elle sera de 37 €.

### **PAIEMENTS :**

Acompte de 200 € à l'inscription. Date limite 31/09/2024.

Primes d'assurances (facultatives) lors de l'inscription

Règlement échelonné selon l'échéancier qui vous est proposé sur le bulletin d'inscription.

Solde du séjour avant le 1<sup>er</sup> août 2025

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT seront systématiquement dues.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CRRP des Hauts de France**

### **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation plus de 90 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation s'élèvent à 30% du montant.
- Annulation effectuée entre 90 jours et 30 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation s'élèvent à 40% du montant.
- Annulation entre 29 jours et la date du séjour, les frais d'annulation s'élèvent à 100% du montant du séjour.

### **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

## **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

## **RECOMMANDATIONS**

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à chaussures de randonnées étanches, vêtement de pluie, crème solaire.

Bien cordialement

**Thérèse LECLERCQ**

Responsable tourisme du CRRP des Hauts de France

06 08 82 99 02

[hauts-de-France.tourisme@ffrandonnee.fr](mailto:hauts-de-France.tourisme@ffrandonnee.fr)

**Documents en consultation** sur le site <http://hauts-de-france.ffrandonnee.fr> onglet « séjours » ou sur demande à [hauts-de-France.tourisme@ffrandonnee.fr](mailto:hauts-de-France.tourisme@ffrandonnee.fr)

Annexe 12bis : Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11 du Code du tourisme

Annexe 10 : Notice assurances.

# Bulletin d'inscription « Le Mont Dore »



<b>FFRandonnée Hauts de France</b> Maison des sports 2 Rue Lescouvé 80000 AMIENS <a href="mailto:Hauts-de-france@ffrandonnee.fr">Hauts-de-france@ffrandonnee.fr</a> Tel : 03 22 41 08 27	<b>Assurance R.C.P.</b> WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19 <a href="mailto:ffrandonnee@grassavoye.com">ffrandonnee@grassavoye.com</a> Contrat n° : 41789295M / 0002  <b>Garantie financière:</b> GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 Contrat n° 4000716162 /0	<b>IMPORTANT :</b> si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	Date : <b>20 au 27 septembre 2025</b>  N° fédéral du séjour :
---	--	--	---

<b>Renseignements du Client</b>			
Nom :	Prénom :	N° licence FFRandonnée :	
Adresse :			
CP :	Ville :	Port	Email :
Tél :			

<b>Personne à prévenir en cas de problème :-</b>			
Nom.....	Prénom.....	tel.....	.mail.....

Séjour ou Voyage	<b>8 jours - 7 nuitées</b>
Description : Randonnées et découverte du patrimoine	
Lieu: Le Mont Dore	Date: du samedi 20 au samedi 27 septembre 2025

<b>Organisateur :</b> Nom : FFRandonnée Hauts de France <b>Voyage ou séjour :</b> Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de <b>40</b> participants n'est pas inscrit à la date du <b>15/09/2025</b>	<b>Hébergement :</b> Mode : Village club Nom : Miléade Ville : Le Mont Dore Chambre : (entourer) Double/Twin/Individuelle Contenu prestation: Pension - complète	<b>Transport :</b> Autocar de grand tourisme  Descriptif Ramassage, voyage et transport sur place
--	--	---

<b>Formalités :</b> <b>En cours de validité lors du séjour</b> Licence FFRandonnée Passeport ou CNI :	<b>Révision de prix :</b> Voir notice d'information de l'organisateur  <b>Frais de résolution ou d'annulation :</b> Voir notice d'information de l'organisateur	<b>Assurances facultatives :</b> <b>(Barrer les mentions inutiles)</b> • Annulation/interruption OUI NON • Bagages : OUI NON • Assistance : OUI NON Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, <b>même si aucune assurance n'a été souscrite</b>
--	---	--

Décompte	Prix unitaire	Montant	Je soussigné, _____, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve. (Signature)
Prix du séjour	<b>800 €</b>	<b>800 €</b>	
Maj Ch .individuelle	<b>140 €</b>	.....	
<b>Assurance (facultative)</b>		.....	
Option 1 : <b>29 € ou 37 € si single</b>		.....	
Option 2 : <b>6,52 €</b>		.....	
<b>Total :</b>		.....	
Acompte réglé : 200 €		<b>200 €</b>	
Assurance réglée (total des options)		.....	
2 <sup>ème</sup> acompte avant le 1 <sup>er</sup> décembre : 120 €		<b>120 €</b>	
3 <sup>ème</sup> acompte avant le 1 <sup>er</sup> février : 120 €		<b>120 €</b>	
4 <sup>ème</sup> acompte avant le 1 <sup>er</sup> avril : 120 €		<b>120 €</b>	
Solde avant le 1 <sup>er</sup> août : 240 €		<b>240 €</b>	

## Informations destinées aux voyageurs

● **Coordonnées de l'organisateur du séjour :** FFRandonnée Hauts de France représentée par son président M. Eric TETU Maison des sports 2 rue Lescouvé 80000 AMIENS

**Responsable du séjour :** Mme Thérèse LECLERCQ Mail : [hauts-de-France.tourisme@ffrandonnee.fr](mailto:hauts-de-France.tourisme@ffrandonnee.fr) - tél.06 08 82 99 02

● **L'organisateur est responsable** de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

● **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex : problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● **Le voyageur est tenu de communiquer** toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16. du code du tourisme.

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)".

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution 126 rue de la Piazza 93199 Noisy Le Grand Cedex Tel. 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

Lieu de ramassage : .....

Chambre partagée avec : .....

Régime : .....

.....

**Pour l'organisateur,**

Responsable tourisme : Thérèse LECLERCQ

Fait-le : ..... à : AMIENS

**Signature :**

**Pour le Client,**

Je soussigné, ....., certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

*(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")*

Fait-le : ..... à :

**Signature :**



**Annexe 11**

**ASSURANCES OPTIONNELLES (Mutuaide n° 8711/8712/8713)**

**ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE – BAGAGES – ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

**BULLETIN DE VOYAGE – BAGAGES – ASSISTANCES SOUSCRIPTION 2024 / 2025**

**TOUTES LES ASSURANCES DOIVENT ETRE SOUSCRITES ET REGLEES AU MEME MOMENT QUE LE SEJOUR.  
AUCUNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES INSCRIPTION ET REGLEMENT DU SEJOUR.**

**FORMULAIRE A REMETTRE A VOTRE ASSOCIATION ORGANISATRICE**

**ADHERENT :**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : \_\_\_\_ Ville : .....  
 E-mail : .....@..... Téléphones \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ou \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 Numéro de licence FFRandonnée ou du "Pass Découverte" : .....  
 Inscription au voyage n° ..... (N° de voyage FFRandonnée)  
 Date d'inscription au séjour : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Date de début du séjour : **20 / 09 / 2025** Date de fin du séjour : **27 / 09 / 2025**

<b>Option 1</b> <input type="radio"/> Je souscris l'assurance annulation / interruption de séjour	De 0€ à 250€	O 11€	De 801€ à 1 200€	O 37€	De 2 001€ à 2 400€	O 71€	De 3 01€ à 3 600€	O 108€	De 5 601€ à 6 500€	O 145€
	De 251€ à 400€	O 18€	De 1 201€ à 1 600€	O 47€	De 2 401€ à 2 800€	O 83€	De 3 601€ à 4 600€	O 120€	De 6 501€ à 7 500€	O 157€
	De 401€ à 800€	O 29€	De 1 601€ à 2 000€	O 58€	De 2 801€ à 3 200€	O 96€	De 4 601€ à 5 600€	O 133€		

**OPTION 2**

Je souscris l'assurance bagage

Montant de la garantie	800€ maximum
Cotisation	6,52 TTC

**OPTION 3**

Je souscris l'assurance « Assistance Rapatriement – Voyage touristique »

- a) Tous les licenciés IRA, IMPN, FRA, FMPN bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier.
- b) Si l'assurance « annulation » a été souscrite, cette garantie est acquise pour la France métropolitaine.
- c) Les Pass Découverte bénéficient des mêmes conditions d'assurance que les licenciés
- d) Autres cas : 5,88€ TTC

<b>RECAPITULATIF DE VOTRE COTISATION</b>		
Option 1 : ..... €	Option 2 : ..... €	Option 3 : ..... €
<b>COTISATION TOTALE TTC : ..... €</b>		

**CHEQUE A L'ORDRE DU CRRP HAUTS DE FRANCE**  
**Signature :**

Fait à, le, \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances individuelles facultatives proposées par WTW France (annulation - interruption de séjour / bagages / assistance rapatriement). **Cocher cette case même si aucune assurance n'est souscrite.**

« Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance.

Dans ce, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrions vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront pas toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour WTW France, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité et de contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse [informatique.libertes@grassavoye.com](mailto:informatique.libertes@grassavoye.com) ou par voie postale à l'adresse suivante : WTW France – Délégué à la Protection de Données – Tour Hekla – 52 avenue du Général de Gaulle – CS 10427 – 92800 Puteaux Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.